



ASSOCIATION
DES PARENTS
D'ÉLÈVES

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES pour vous représenter

**Chaque nouvelle adhésion renforce la représentativité
de l'Association et ses moyens**

Tout parent d'élève (ou tuteur légal) peut être **ADHERENT** de **L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU GARAC** en retournant le bulletin d'adhésion et en payant sa cotisation (Adhésion par famille) en début d'année scolaire.

BUREAU

Le BUREAU de l'Association est élu lors de l'Assemblée Générale (Président, Trésorier, Secrétaire et adjoints).

Tout adhérent à jour de sa cotisation peut assister aux réunions (environ 5 par an dans une salle de réunion du GARAC, en général le samedi matin, où sont décidées toutes les actions et la gestion de l'Association.

LES INSTANCES DU GARAC

CONSEIL DE CLASSE: 1 titulaire, 1 suppléant.

Le conseil de classe se réunit en journée, trimestriellement ou semestriellement en fonction des filières.

Tout **adhérent** peut demander à être représentant des parents pour le conseil de classe de son enfant (1 titulaire, 1 suppléant par classe). Il peut intervenir lors du conseil pour toutes les questions qui concernent la formation des jeunes. Il rédige un compte-rendu d'ordre général qui sera adressé aux parents.

CONSEIL DE DISCIPLINE: 1 titulaire, 1 suppléant.

CONSEIL DES PARENTS : 6 titulaires, 6 suppléants

Le conseil des parents se réunit en moyenne 4 fois par an.

C'est un moment privilégié d'échanges avec la Direction du **GARAC**.

Il traite des problèmes qui touchent à la vie de l'établissement.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT: 1 titulaire, 1 suppléant.

Il concerne uniquement le Centre de Formation des Apprentis.

Il reçoit les informations de la Direction et peut être consulté sur certains problèmes spécifiques à l'apprentissage.

Les parents membres de ce conseil ont leur enfant au CFA

L'APE dispose d'une trésorerie alimentée par les cotisations lui permettant de participer et financer certains projets de l'établissement dans divers secteurs au profit des élèves.